

N° D'ORDRE : 2020-02

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 04

Excusé : 02

Absents : 01

*Qui ont pris part
à la délibération : 26*

Date de convocation : 17 Janvier 2020

SEANCE DU 24 JANVIER 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone – M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELI Marie-France – M. BLANC Romain – M. LHOMME Bernard – M. BOUVIER Rémy – M. VENTRE Jean-Claude – Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – Mme ESPOSITO Annie – M. CHAMBELLAND Michel – Mme LABROUSSE Sylvie – Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Séveryn – M. LANFANT Max.

Pouvoirs : Mme PICHARD Laure à M. le Maire – Mme. MATHIVET Séverine à M. BALLESTER – M. GRAZIANI Frédéric à Mme. MONTAGNE Françoise – M. KHULMANN Jean à M. HOEHN Gérard.

Excusé : Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h48, participe à partir du point n°6) – Mme BALS Fabienne (arrivée à 18h56, participe à partir du point n°12)

Absent : M. CORNU François.

2-AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE DU POLE ECOLE MEDITERRANEE AU PROFIT DES ECOLES ELEMENTAIRES DE LA COMMUNE

Afin que les écoles élémentaires de Saint-Mandrier puissent à nouveau disposer de la piscine du Pôle Ecole Méditerranée, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre le propriétaire des équipements (PEM), le bénéficiaire (Education Nationale) et le financeur (la Commune) pour une durée de cinq ans.

La mise à disposition de la piscine sera consentie du 15 février au 5 juillet inclus, les lundis de 10h à 12h (2 lignes d'eau) et les jeudis de 10h à 12h (2 lignes d'eau).

Monsieur le Maire précise que la mise à disposition de la piscine aux écoles élémentaires de la commune est gratuite.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de l'autoriser à signer ladite convention.

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la piscine du pôle école méditerranée au profit des écoles élémentaires de la commune.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 27 Janvier 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT